

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES

ARRÊTE N°2023\_147  
portant réglementation temporaire de la circulation  
RUES PASTEUR et PEDROSA

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande des services techniques municipaux ;

CONSIDERANT que les travaux de nettoyage et d'entretien des espaces verts nécessitent une interdiction de stationnement sur la placette située entre 20 rue Pasteur et le 9 rue de la Pedrosa.

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :** Le 18 septembre 2023 de 8h à 17h, le stationnement sur la placette située entre 20 rue Pasteur et le 9 rue de la Pedrosa sera interdit.

Les services techniques municipaux seront autorisés à occuper le domaine public sur l'emprise du chantier.

**ARTICLE 2 :** La **signalisation réglementaire conforme** aux dispositions en vigueur seront mises en place, entretenues et adaptées selon l'avancement du chantier par les services techniques municipaux.

Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 3 jours** avant le début des travaux.

Une information des riverains sera assurée au moins 3 jours avant le début des travaux.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 14/09/2023.

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.



PAR DELEGATION DU MAIRE  
LE PREMIER ADJOINT  
Catherine LEVY

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.*

Publication ou Notification le ..... 15/09/23 .....

Affiché du ..... 15/09/23 ..... au .....